

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de..... en date du
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(JORT N°du.....)

Organisme : Office National de l'Assainissement

Domaine de la prestation : Assainissement

Objet de la prestation : Octroi de la fiche de liaison avec la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux.

Conditions d'obtention

Les ouvrages d'assainissement existant dans la zone concernée doivent être déjà réceptionnés par l'Office National de l'Assainissement

Pièces à Fournir

Une demande au nom de l'Office National de l'Assainissement avec identification du local (adresse, usage, propriétaire)

Etapas de la prestation	Intervenants	Délais
- Etablissement de la fiche - Signature de la fiche	- Bureau des abonnés - Chef District ou chef de centre d'exploitation	}24 heures

Lieu de dépôt du dossier
Service : Centre ou district d'exploitation. Adresse :

Lieu d'obtention de la prestation
Service : Centre ou district d'exploitation. Adresse :

Délai d'obtention de la prestation
24 heures à partir de la réception de la demande

Références législatives et/ou réglementaires
<ul style="list-style-type: none"> - Décret n° 75-492 du 26 Juillet 1975 chargeant la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux de la facturation et de la perception des redevances d'assainissement pour le compte de l'Office National de l'Assainissement. - Décret n°2001-1407 du 7 juin 2001, fixant la liste des attestations administratives pouvant être délivrées aux usagers par les services du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire et des établissements et entreprises publics sous tutelle. - Arrêté du Ministre de l'Environnement et du développement durable..... relatif aux prestations administratives fournies par les services du Ministère de l'Environnement et du développement durable et aux conditions de leur octroi. - Convention entre l'ONAS et la SONEDE.